

# **Le psychanalytique et l'institutionnel**

## **Ou les conditions d'une perpétuelle re-fondation**

### **Préambule**

Nous vous présentons dans ces pages le fruit d'un travail effectué depuis près de quatre ans au sein d'un comité paritaire composé de deux délégués de la SPM et de deux délégués de l'IPM. Compte tenu de la composition du comité, on aurait pu s'attendre à ce que le présent écrit soit de quelque manière représentatif des deux instances concernées et/ou des divers courants à l'intérieur des dites instances. Mais tel n'est pas le cas. La raison en est que, au fur et à mesure de nos réflexions, notre travail a ressemblé de plus en plus à celui d'un « séminaire continu » et de moins en moins à celui d'un comité administratif bipartite. Du fait de notre mise en commun des idées et perspectives, nous avons été peu à peu amenés, dans notre analyse des rapports entre nos deux instances, à développer des points de vue et à avancer des positions dont nous réalisons qu'ils relèvent de ce travail collectif, et ne sauraient par conséquent prétendre à quelque représentativité que ce soit. Nous rendons compte ici de notre parcours qui nous a menés, dans un mouvement d'aller-retour successifs de l'institutionnel au psychanalytique.

Ce texte vous est donc d'abord soumis comme un objet par rapport auquel nous comptons bien que chacun saura se faire sa propre idée pour ensuite, nous l'espérons, prendre position, développer d'autres points de vue. Notre objectif est en effet de favoriser le débat. Nous avons pensé qu'en fin de compte il n'y a pas de meilleur moyen pour arriver à ce but que de proposer un certain nombre d'idées en les soumettant à la critique des personnes intéressées.

Nous souhaitons que cette contribution, tout comme le colloque qu'il introduit, soit le premier jalon d'une réflexion plus longue, d'un débat à long terme à la manière des « États-Généraux des relations Société-Institut » que proposait il y a deux ans un de nos collègues, Jean-Pierre Bienvenu.

### **Introduction**

Ce n'est pas d'hier que les relations de notre Société avec « son » Institut font l'objet d'une réflexion.

Plus récemment, une proposition de l'Institut est venue ébranler un certain équilibre, en demandant à la SPM, à travers son Conseil, de désigner un « didacticien *ad hoc* », pour venir en renfort dans la sélection des candidats. Plusieurs questions, fort compréhensibles en l'occurrence, ont surgi. Par exemple, celle-ci : est-ce à dire que la

tâche d'évaluer les futurs candidats ne nécessiterait pas tout à fait les mêmes compétences que pour les autres fonctions pour lesquelles nous élisons des didacticiens à la suite d'un processus par ailleurs hautement exigeant? L'air de rien, cette demande venait toucher les liens très particuliers qui existent entre nos deux instances et ce, depuis leur fondation. On ne s'étonnera donc pas du trouble qu'elle a suscité.

Depuis, tour à tour, les Assemblées générales annuelles successives ont renvoyé au « Comité chargé d'examiner les rapports Société-Institut » de nombreuses questions dont la diversité et l'importance illustraient clairement la nécessité de reprendre la réflexion sur les bases mêmes de nos institutions.

Mais ces questions ne sont pas strictement « institutionnelles » et nullement « administratives ». En effet, nous devons très tôt convenir qu'à chacune de nos interfaces institutionnelles que sont l'admission comme candidat à la formation, la validation du cursus et l'admission à la Société, puis finalement l'élection comme « didacticien », ce qui est en cause au premier chef concerne nos conceptions de la psychanalyse, et donc de ce qui est censé justifier notre « être ensemble » comme Société et comme Institut de formation.

Un fil conducteur s'est peu à peu dégagé au cours de nos échanges à quatre, et qui se résume par le binôme : représenter et rendre compte. Car si nous « tenons ensemble » dans un groupe dont la mission est de « transmettre et promouvoir la psychanalyse », nous ne pouvons nous soustraire à ces deux tâches fondamentales : représenter la psychanalyse et en rendre compte, déterminant ainsi les conditions de sa pérennité, que ce soit au cœur de notre pensée, de notre pratique, de notre institution ou dans la société civile.

### **La conjoncture présente**

Il y a donc maintenant quelques années, les membres de l'Institut se sont interrogés sur leur responsabilité exclusive quant à la fonction d'évaluation des futurs candidats. Trois raisons principales ont alors motivé cette remise en cause :

- la difficulté à l'époque de répondre dans un délai relativement bref aux nouvelles demandes étant donné le petit nombre de membres actifs à l'Institut;
- l'idée d'inclure un membre de la Société à cette activité afin d'aider à diversifier l'écoute et à satisfaire plus adéquatement à la demande, certaines expériences ayant été concluantes à cet effet;
- surtout, de considérer qu'en accomplissant cette fonction d'évaluation des possibles candidats, il s'agit bien de décider qui seront les prochains membres de notre Société. Il était souhaité que cette responsabilité soit partagée avec les collègues de la Société.

Conséquemment, et de façon unanime, l'Institut fit la demande au Conseil exécutif de la SPM de considérer d'abord le principe de ce nouveau partage ponctuel de

responsabilités, vu qu'il s'agissait d'éventuels nouveaux membres. Et dans le cas d'un accord sur le fond de cette question, de bien vouloir suggérer des noms de membres qui auraient pu se joindre aux membres de l'Institut pour effectuer ce travail.

Cette demande, telle que reçue par les membres du Conseil, n'allait pas de soi car en fait elle posait indirectement la question du peu de demandes de la part des membres, pour devenir didacticien. En outre l'expédient imaginé n'aurait de toute façon rien résolu. Imaginons en effet la difficulté qu'aurait engendrée le fait d'avoir à choisir ceux qui pouvaient remplir la fonction en cause. On ne faisait, en fin de compte, que reconduire le même problème que celui de l'élection des didacticiens mais sans y mettre les formes. La question pouvait légitimement se poser : « Serait-ce une façon d'attirer des membres réticents à considérer qu'un jour ils pourraient faire partie de l'Institut? »

C'est donc lors d'une réunion conjointe, que le Conseil et l'Institut ont fini par s'entendre sur la création d'un comité chargé de réfléchir aux rapports entre Société et Institut, réflexion devant conduire à l'organisation du présent colloque. Cependant si l'on peut reconnaître là le point de départ de ce comité il faut aussi prendre en compte le fait qu'il soit devenu progressivement le dépositaire d'une série de questions inscrites dans la même ligne de réflexion.

Par exemple, lors d'une de nos dernières assemblées générales annuelles, au moment du vote de recommandation au titre de membre ordinaire une discussion s'engage sur les procédures de présentation des candidatures (porte d'entrée à la SPM, Commission de candidature). Entre autres :

- on met en question la mention des diagnostics, le nombre d'heures de supervision ;
- on se demande comment on pourrait avoir des renseignements sur le parcours des candidats ;
- on exprime la difficulté de voter pour des gens qu'on ne connaît pas ;
- on se résout à un vote de confiance envers ceux qui les évaluent et nous les recommandent (porte de sortie de la formation) ;
- on s'interroge sur la différence entre terminer le cursus et pousser la porte d'entrée de la SPM.

Plus tard, lors d'une autre assemblée générale, le Conseil remet en question le rôle du délégué à l'Institut, jusqu'à proposer qu'on abolisse cette fonction. On s'interroge sur son rôle d'observateur et son rôle de « consultation-liaison » incompatible avec le premier.

La présence et le rôle de l'Institut, ou plutôt son absence pendant de nombreuses années, au Comité des textes freudiens et la place de Freud dans les séminaires de textes freudiens sont des questions qui, bien qu'au cœur des travaux du Comité du même nom, nous serons renvoyées comme devant être reprises au Colloque sur les relations SPM/IPM.

Enfinement lors d'un Forum introductif organisé par notre Comité en 2004, d'autres questions ont été soulevées, notamment :

- la question de la clinique et de la diversité des pratiques ;
- enseigner cette diversité à l'IPM?
- devenir psychanalyste : couronnement de carrière plus que vocation ?
- devenir didacticien : couronnement de couronnement ?
- plusieurs interrogent le statut « à vie » de la nomination comme didacticien.
- pourquoi, et sur quelle base, laisser à l'Institut la sélection des candidats ? (Ce dernier point se présentant comme un renversement de la question de départ.)

### **Un détour nécessaire : rappeler quelques éléments de notre histoire**

Avant de réfléchir au rapport actuel entre Société et Institut, il n'est peut-être pas inutile de rappeler quelques éléments de notre histoire et de notre fondation. Qu'il nous soit permis de les rappeler sans nécessairement suivre la ligne du temps.

Le document «*Principes généraux sur la formation*» (dernière édition 1998) que l'on transmet à tous ceux qui souhaitent faire acte de candidature à la formation analytique, est chapeauté par l'entête des deux instances et tente de traduire ce qui a été adopté au fil des années comme philosophie de formation, soit un mode de transmission *fondé et centré sur le processus analytique*.

Avant d'y préciser que la *transmission* de la psychanalyse comporte trois axes (l'analyse personnelle, les cures supervisées et les séminaires) on y lit que : «*L'Institut psychanalytique de Montréal, par sa Commission de l'enseignement, assume la responsabilité de la formation préparatoire à l'exercice de la psychanalyse. Les membres de la Société psychanalytique de Montréal y participent.*» Cette participation, comme nous le verrons, est donc souhaitée dès le départ. Ainsi le premier colloque de la SPM portera sur *La formation du psychanalyste* et nous montrera un groupe réfléchissant à toutes les questions touchant la transmission dont certaines sont encore à l'ordre du jour aujourd'hui (comme le statut privé ou institutionnel du contrôle, est-ce que la supervision doit se faire à l'intérieur ou non de l'institution, le superviseur doit-il évaluer le supervisé).

Déjà dans les minutes des premières réunions fondant la SPM (1969) on peut lire clairement une volonté de se donner une structure qui respecterait les aspirations profondes des membres en tant qu'analystes, le désir d'une démocratisation accrue, d'une liberté plus grande, d'une participation vivante des membres à la vie du groupe, tant dans la vie scientifique que dans l'enseignement. Dès la réunion de novembre 1969, Roger Dufresne suggère qu'on examine éventuellement *la possibilité d'une plus grande collaboration scientifique entre l'Institut et la Société, plus précisément sous forme de séminaires de recherche s'étendant sur plusieurs années...* qui deviendront les séminaires continus que l'on connaît aujourd'hui et qui font partie tant de la formation initiale que de la formation continue.

Aussi, dès cette réunion qui révisait les règlements et leur harmonisation avec ceux de la Société canadienne de psychanalyse, on s'interroge sur le rôle précis de la Commission de candidature de la SPM (quand, une fois l'an, le Conseil de la SPM se transforme momentanément en commission de candidature pour recevoir la demande d'admission des candidats dont le cursus a été validé par l'IPM).

Quand donc, en juin 1970, a lieu ce premier colloque de la section française qui porte sur la formation du psychanalyste, on discute d'ores et déjà de psychanalyse didactique et de psychanalyse personnelle, de la neutralité de l'analyste devant l'Institut, de la présélection (l'acceptation d'un analysant en analyse didactique) et de l'admission à la formation ainsi que de l'influence que ces choix peuvent avoir sur l'analyse. On réfléchit aux contrôles, à l'enseignement théorique et, bien sûr, à un modèle de procédure d'élection au titre de membre de la Société.

Il y est admis que le désir de devenir analyste est un désir à analyser comme tout autre et que cette hypothèse a des conséquences sur comment seront pensés les différents paramètres de la formation. D'emblée ces prises de position se démarquent du fonctionnement en place à l'Institut canadien. Dès ce colloque se manifeste donc le souci d'éviter que l'organisation de la formation psychanalytique nuise à l'analyse personnelle. On remet en question non seulement l'analyse didactique mais aussi l'analyste «rapporteur», les classes aux quatre ans, etc..

Chose étonnante, l'unanimité sera obtenue sur plusieurs principes qui seront re-débattus puis traduits au fil des années (non sans difficultés) en règlements, procédures et pratiques. Un certain consensus affirme que l'organisation de la formation sera assurée par la Société de psychanalyse dans son ensemble. «*Nous ne préconisons pas qu'elle soit une prérogative de l'Institut, ceci afin de permettre une utilisation maximale des ressources possibles...*» formulation quelque peu alourdie du signe de la négation.

On recommande que la sélection des candidats se fasse par le truchement de trois entretiens avec des didacticiens, que l'analyse personnelle soit protégée contre la possibilité d'une ingérence institutionnelle, que le contrôleur ne fasse rapport qu'au candidat seulement plutôt qu'à l'ensemble des membres de l'Institut (ce qui n'a pas été retenu) et que celui-ci (le candidat) décide de la suite des choses. On propose d'abolir la catégorie de didacticien, de faire disparaître la rigidité académique etc., etc.. Tout est sur la table et les années subséquentes verront la mise en place de ces souhaits de façon plus ou moins ardue selon le cas.

Ce sont les séminaires continus qui se sont mis en place le plus facilement, semble-t-il, ou, comme le dit R. Dufresne (Entrevue réalisée par J. Garon, Bulletin de la SPM. Spécial 25<sup>e</sup> anniversaire) : « le moins difficilement ».

L'analyse personnelle a été placée au cœur du projet de formation et il fallait donc abolir la nécessité de changer d'analyste pour poursuivre son analyse avec un didacticien, ce qui a donné lieu à la proposition de considérer tout analyste admis à la

section comme compétent à faire l'analyse d'un candidat. Position originale qui prolongeait radicalement le parti pris de considérer le désir de devenir analyste comme un désir à analyser comme tout désir, sans le cautionner d'avance par une « analyse didactique ».

Ce n'est qu'en 1975 que cette proposition trouve à se traduire concrètement. Un compromis administratif donne lieu à la catégorie des *Habilités*. Ainsi tout analyste membre depuis cinq ans et qui pratique au moins à demi-temps sera reconnu compétent pour faire l'analyse d'un candidat. Ce compromis visait à protéger notre adhésion à l'API.

La question des *Habilités* sera reconsidérée par un comité d'étude qui, lors de la présentation de son rapport en novembre 1986, est amené à re-poser la question de la Commission de candidature. Après une autre année d'étude, en décembre 1987, le groupe fait une proposition qui permet de redonner à l'admission à la Société une valeur distinctive par rapport au simple fait d'avoir terminé un cursus. Les propositions alors avancées ne sont pas retenues, mais la question du sens de la Commission de candidature et de la porte d'entrée à la Société reste toujours au cœur de nos passes/impasses.

Les rapports Société-Institut se sont aussi caractérisés dans notre histoire par un renversement dans le fait que l'Institut, après une période de réunions *secrètes*, consentit à des comités et réunions conjoints, puis à la présence des membres de la Société à son assemblée annuelle, et finalement à ce qu'un représentant de la Société assiste à toutes ses réunions et fasse rapport au Conseil sur toute décision ou sujet autre que ceux soumis à la confidentialité (évaluations des candidats). Plus tard, il fut obtenu que les présentations pour devenir didacticien se fassent devant la Société et non plus seulement devant les membres de la Commission de l'enseignement, et que la Société fasse un vote de recommandation que l'Institut de Montréal s'engageait à entériner et à transmettre à l'Institut canadien.

On sait aussi que l'Institut de Montréal est le seul Institut de la Société canadienne à avoir transféré la plus grande partie de ses avoirs à sa Société. Encore qu'aujourd'hui on s'interroge sur la «réserve» (i.e. la nécessité de garder la main mise sur les titres de propriété et une somme au-delà de ce qui est nécessaire au fonctionnement quotidien) et sur ce qu'elle peut signifier du désir de préserver une indépendance de plus en plus concédée au fil des années.

Aujourd'hui, dans un regard qui peut embrasser plus de 35 ans d'évolution, on ne peut échapper à la prise en compte de ce mouvement de fond qui a donné de plus en plus de place à la Société et à ses membres dans la formation et relégué l'Institut à certaines fonctions spécifiques (sélection, supervision, validation).

Nous pouvons penser que les Sociétés de psychanalyse traditionnelles — bien que ne répondant pas à un seul modèle — ont déterminé nos façons de faire. L'autoritarisme, la domination hiérarchique d'un petit nombre, l'exercice de la subordination sont autant

d'aspects caractéristiques de celles-ci dont nous avons apparemment le désir de nous démarquer le plus clairement possible.

La mise en place de catégories d'analystes, l'une subordonnant l'autre, semblait particulièrement visée par notre vigilance. Le titre de « didacticien » et l'institution qui en réunit les porteurs (titulaires) semblaient l'objet principal de nos soupçons. La position didactique fut ainsi remise en cause non seulement dans l'exercice de l'analyse des candidats mais partout ailleurs: dans les supervisions, dans les séminaires de textes freudiens et dans les séminaires continus, dans nos rencontres « scientifiques ».

La remise en question de cette position didactique a été formulée différemment au cours des années. Parfois sur le mode « pas de didacticien, pas de didactique », ou encore « la psychanalyse ne s'enseigne pas, elle ne peut que se transmettre ». Par le « pas de maître supposé savoir », on répudie le modèle universitaire. En fin de compte, puisqu'une fois devenus membres, après quelques années, tous sont habilités à faire l'analyse des candidats, tous sont habilités à diriger un séminaire, à présenter les textes freudiens aux candidats, alors pourquoi pas la sélection des candidats et la supervision ? Pourquoi un Institut?

C'est sur ce terrain, dans ce sillon du mouvement de notre histoire qu'intervient la demande de l'Institut à l'origine de la création de ce Comité et de ce Colloque.

### **Retour aux tâches du présent : Représenter la psychanalyse. Rendre compte des incidences de l'inconscient.**

L'existence de la psychanalyse a de tout temps comporté une lutte pour garder ouvert l'accès à l'inconscient suivant la méthode inaugurée par Sigmund Freud. Ce rappel, qui peut sembler aller de soi, n'est cependant pas aussi banal qu'il en a l'air. Nous savons, ou devrions savoir (et de récentes publications comme *Le livre noir de la psychanalyse* sont là pour nous le rappeler), que jamais la psychanalyse ne sera admise comme une présence « normale » au sein de la société. La boutade de Freud, selon laquelle il s'inquiétait lorsque ses hypothèses ne rencontraient pas de résistance, reflète en réalité une position fondamentale de la psychanalyse. Celle-ci, en effet, à moins de n'être qu'une idéologie ou une psychologie de plus, n'a de sens qu'à toucher à ce qui dérange la tranquillité du « moi » individuel ou du « nous » des ensembles sociaux.

Les faits dont nous prétendons rendre compte à travers notre pratique et nos théories devraient donc nous inciter à beaucoup de modestie quant à notre désir de reconnaissance dans la société : personne n'aime les porteurs de mauvaises nouvelles. Cette modestie s'étend à nos attentes quant à la reconnaissance de notre utilité. Si nous sommes conséquents avec ce que nous affirmons de l'extranéité, pour la pensée courante, des faits psychiques inconscients, nous ne pouvons nous attendre à ce que la société « en redemande ».

Par ailleurs, rappeler que les faits mis au jour par la méthode psychanalytique sont des facteurs de discordance psychique et de malaise social, cela n'est pas une « posture » que les analystes choisiraient de prendre pour se rendre « intéressants ». Rappeler cela, c'est, au contraire, faire appel à un nécessaire et profond sentiment de responsabilité concernant l'héritage freudien, héritage que nous avons charge, à notre tour, de transmettre à des générations futures, si possible enrichi, en tout cas non dénaturé. Nous, analystes, ne sommes les dépositaires d'aucun Graal, d'aucun secret terrible ou merveilleux, mais les légataires d'une discipline de travail et de pensée qui touche à des faits « par ailleurs inaccessibles » (Freud). Nous avons par conséquent la responsabilité de *représenter* cette discipline à travers notre pratique, nos supervisions, nos enseignements et publications, et, ce faisant, nous avons aussi à *rendre compte* des incidences concrètes de l'inconscient auquel nous faisons référence — en rendre compte de la manière la plus juste possible, tout en sachant que la réception de nos comptes rendus sera toujours sujette à la résistance évoquée.

Compte tenu de ce qui précède, il est évident que le fonctionnement de notre Société et de notre Institut ne saurait se concevoir indépendamment de la responsabilité qui est la nôtre. La mission officielle de la SPM dans son ensemble, inscrite dans sa charte, est de promouvoir et transmettre la psychanalyse. Tout ce que nous faisons, dans nos instances dirigeantes et d'enseignement, dans les comités et séminaires, gravite autour de ce mandat que nous nous sommes officiellement donné. La question des rapports entre la Société psychanalytique de Montréal et son Institut de formation n'est donc ni une question simplement administrative ni une question purement interne. Nous y retrouvons, sous d'autres termes, les tâches de *rendre compte* de l'inconscient et *représenter* la psychanalyse.

### **Comment nous acquittons-nous de ces tâches ?**

La façon de nous acquitter du mandat dont, collectivement, nous avons la charge depuis la fondation de la SPM comporte un double volet. Un premier plan est celui que nous appellerons, faute d'un meilleur terme, plan *théorico-clinique*, et qui inclut ce que nous faisons, individuellement ou en groupe, dans nos cabinets, dans nos séminaires, nos présentations et conférences publiques. Nous ne discuterons pas directement de cet aspect.

Le second plan, c'est le plan *institutionnel*. Comme l'histoire récente nous l'a montré, et comme l'histoire de la psychanalyse mondiale le montre également, c'est au plan institutionnel que s'exprime principalement notre difficulté à manier et à transmettre notre héritage. Nous disons « s'exprime » parce qu'il va de soi que dans la dimension institutionnelle se transportent en réalité toutes les difficultés que pose l'objet spécifique de notre discipline, cet inconscient dont nous avons à rendre compte et cette psychanalyse qu'il nous faut représenter. Plusieurs se sont penchés avant nous sur ces questions, pour souligner, par exemple, cette particularité des Sociétés de psychanalyse qui consiste à s'organiser en tant qu'institution tout en incluant les restes de transfert (et de contre-transfert) des analyses personnelles de ses membres. Ces restes œuvrent

comme autant de scories, nullement étrangères aux problèmes institutionnels qui surgissent périodiquement. Il n'est pas évident, cependant, qu'aucun de ceux qui ont réfléchi à ces questions ait réussi à imaginer un procédé capable d'en prévenir l'occurrence. Plusieurs aménagements ont cependant été conçus dans divers groupes d'analystes, ce qui pourrait éventuellement faire l'objet d'un examen plus approfondi. Mais il n'est pas assuré que s'expliquent par là les problèmes les plus brûlants des institutions psychanalytiques.

Il est sans doute plus juste de penser à une multiplicité de facteurs. Toutefois, il n'y a pas grand risque à penser que ces facteurs multiples gravitent autour de ce dont la psychanalyse est chargée de rendre compte : cet inconscient aux effets déliants, cette « chose » dont nous n'aurons jamais fini de faire le tour. Sans revenir sur la « respectabilité sociale » de la psychanalyse, dont nous mentionnions plus haut la difficulté, pensons néanmoins combien il est difficile de concevoir un modèle et une approche de notre objet qui fassent consensus parmi nous, non seulement conceptuellement, mais aussi dans nos comptes rendus effectifs.

Comment s'étonner dès lors que la composition et le fonctionnement des Sociétés de psychanalyse deviennent facilement les enjeux de difficultés importantes ?

Or si, comme nous le proposons, la tâche primordiale de ces Sociétés est de rendre compte de l'inconscient et de représenter la psychanalyse, nous ne nous étonnerons pas que ce soit autour des Instituts de formation que se cristallisent le plus souvent ces conflits.

Les Instituts, faut-il remarquer, sont le lieu névralgique où se jouent les faits décisifs concernant ces deux tâches centrales, même lorsque, comme c'est le cas à la SPM, ces Instituts ne comportent pas la fameuse « analyse didactique ». En effet, didactique ou pas, c'est vers l'Institut de formation que convergent le plus fortement les enjeux liés à la responsabilité envers l'héritage freudien et sa transmission. Notre Société partage très largement la tâche d'enseignement et de transmission, par la participation du plus grand nombre à l'enseignement théorique et par la fonction des analystes habilités à analyser des candidats. Il n'en reste pas moins que la composition de la Société, la qualité de ses membres — et par conséquent sa vie scientifique et la transmission de la psychanalyse — même si elles ne reposent pas totalement sur le travail qui se fait à l'Institut, *transitent* quand même obligatoirement par celui-ci.

*Rendre compte de l'inconscient*: cela commence, au plan institutionnel, par les entretiens de sélection des candidats, où l'on cherche avant tout à déterminer si les postulants sont bien engagés personnellement dans un processus analytique et dans une pratique analytique (qui fait l'expérience du transfert et du contre-transfert). Cela se poursuit dans les supervisions, où les candidats sont appelés à rendre compte du rapport à l'inconscient établi dans les cures. Cela culmine enfin dans le compte rendu que doit faire de sa pratique tout membre qui désire être élu à l'Institut de formation.

*Représenter la psychanalyse* : l'élection aux deux tiers des voix exprimées de chacun des membres de l'Institut implique nécessairement de la part de la SPM une reconnaissance du membre élu en tant que représentant d'une position analytique pour le moins « soutenable ». Les membres élus de l'Institut représentent par ailleurs la psychanalyse à son interface avec ceux qui désirent entreprendre une formation. C'est donc à travers son Institut de formation que chaque Société se « présente » auprès des autres Sociétés, soit directement, à travers la philosophie de la formation et sa mise en pratique dans les supervisions, soit indirectement, à travers la composition de la Société qui résulte de son travail de sélection et de supervision.

Les documents constitutifs de notre Société et de notre Institut ont bien pris cela en compte, et la réalité de nos pratiques reflète également l'importance que prennent pour notre groupe les éléments que nous venons d'identifier. En effet, il est remarquable que, même si nos statuts prévoient des élections à tous les niveaux, il n'y a que deux titres qui, en pratique, font l'objet d'une *élection*: celui de membre de la SPM et celui de membre de l'Institut. Et encore, c'est dans le cas de l'accession au titre de « didacticien » que le mot d'élection prend le sens le plus plein, puisqu'il est exigé un vote à la majorité des deux tiers des voix et qu'il en résulte parfois des résultats négatifs. Par contre, l'élection au titre de membre de la SPM, même s'il requiert également les deux tiers des voix, consiste pour l'essentiel, comme on sait, à entériner la validation du cursus du candidat par la Commission d'enseignement de l'Institut.

Aussi abordons-nous la question des « rapports SPM-IPM » en nous attardant tout particulièrement à ce dernier, l'Institut, pour tenter de faire ressortir ce qui règle *réellement* nos rapports, indépendamment des opinions ou sentiments que nous pouvons avoir individuellement à leur sujet. Il s'avère ainsi que l'élection au titre de « didacticien » — titre qui reste en usage parmi nous malgré l'absence d'analyse didactique — est la véritable épreuve que doit « subir » quiconque a déjà passé celle de l'admission à la formation. Il est donc notable que notre système s'ouvre et se clôt autour de questions qui impliquent les membres de l'Institut : ce sont eux les seuls véritablement élus à une fonction, et ce sont eux qui sélectionnent à leur tour les postulants à la formation et donc les futurs membres de la Société. Si donc nous cherchons à savoir quelle est la conception de la psychanalyse que notre Société représente *effectivement* — c'est-à-dire jusque dans les mécanismes qui assurent la continuité, la « reproduction » du groupe —, il faut regarder du côté de l'élection à la fonction d'analyste formateur (« didacticien », membre de l'Institut). Les analystes dotés de cette fonction influent en effet de façon prédominante :

- sur la composition du groupe de candidats, et donc sur la composition de la Société (sélection des candidats et validation de leur cursus);
- sur ce qui est transmis comme forme de la pratique (à travers les supervisions).

Les fondateurs de nos deux organismes ont donc bien mesuré l'importance décisive du vote au titre de « didacticien » lorsqu'ils ont établi que, contrairement à la majorité des Instituts de formation dans le monde, les membres de l'IPM seraient élus par l'ensemble de la Société, leur attribuant par le fait même un authentique rôle de

représentation de notre (nos) conception(s) de la psychanalyse, et qu'ils ont assuré cette représentativité par l'exigence d'une élection aux deux tiers des voix exprimées.

Pour obtenir ce vote, les candidats au titre de didacticien doivent, comme on sait, rendre compte de leur vision personnelle de l'analyse et ce, de multiples façons : présentations scientifiques, enseignement, engagements divers dans la vie de la Société. Une fois qu'ils ont satisfait les critères explicites et implicites — ceux qui sont déclarés et ceux que chacun se fait en soi-même, ceux qui sont inscrits dans nos Statuts et règlements et ceux qui fluctuent au gré des périodes historiques et des circonstances sociales et politiques de la Société —, les membres de l'Institut peuvent se considérer d'authentiques représentants de ce « quelque chose de la psychanalyse » que, consciemment et inconsciemment, valorise le groupe d'analystes formant la SPM.

La formation même du présent comité — celui qui signe ce texte — découle elle aussi, d'une question de compte rendu et de représentation. Comme nous l'avons rappelé, les membres de l'Institut (plus précisément de la Commission d'enseignement, mais chez nous ces deux instances se recouvrent à toute fin pratique) avaient fait appel au Conseil pour parer à une insuffisance d'effectifs dans l'évaluation des demandes de formation : question de représenter et de rendre compte. Ce fut l'amorce d'une interrogation : que signifierait cette participation ? Pourquoi y a-t-il soudainement ce besoin ? À partir de quels critères choisir un(e) délégué(e) ? Une demande apparemment anodine, ayant une visée d'apparence essentiellement utilitaire a soulevé toute une série de questions, aboutissant en toute logique à se demander pourquoi au juste l'Institut avait-il si peu d'effectifs. Cela posait aussitôt la question de l'élection au statut de « didacticien ». Car dans la description que nous faisons plus haut de nos mécanismes d'élection au titre de « membre de l'Institut », nous avons omis de mentionner la réalité qui se profile derrière ce mécanisme que nous avons jugé bien pensé : la réalité d'un accès très difficile : comme on s'en souviendra, il y a eu, ces dernières années, plusieurs échecs à réunir les deux tiers des votes.

La situation réelle dénote donc un fait que la description des mécanismes ne laisse pas immédiatement deviner, notamment le fait que nous nous retrouvions avec un Institut réunissant un très petit nombre de membres (un calcul rapide nous indique qu'il réunit 10 à 15% des membres, et encore, plusieurs didacticiens ont cessé d'être actifs). Cette situation s'explique sans doute par plusieurs facteurs convergents, mais il ne fait aucun doute que la difficulté à se faire élire en décourage plusieurs à faire acte de candidature. D'autre part, il semble assez évident que c'est autour de cette élection qu'apparaissent plus nettement des lignes de démarcation entre ce que nous pourrions appeler des « courants » au sein de notre groupe. Ces « courants » sont plus ou moins identifiables, plus ou moins organisés, plus ou moins fluctuants, et ils ne réunissent probablement pas la majorité des membres de la SPM, mais ils existent et ont une efficacité certaine lors du vote pour élire un nouveau membre de l'Institut. En effet, la majorité aux deux tiers fait en sorte qu'il suffit d'un basculement de un ou deux votes pour faire tourner le résultat dans un sens ou dans l'autre.

L'existence de ces « courants » ne doit pas nous étonner. Le phénomène est, selon nous, normal, inévitable, marquant une nécessaire différenciation entre les membres, non seulement à partir d'affinités, sympathies ou antipathies, mais aussi à propos de la conception même que chacun se fait de la psychanalyse, de sa pratique et de son image (représentation et compte rendu), ainsi que de la nature et du fonctionnement de la Société, des réponses à donner à la « crise » plus générale de la psychanalyse (baisse de la demande, attaques contre ses fondements, etc.).

Ce qu'il nous paraît important de remarquer toutefois est que ces différences ne se sont jusqu'ici manifestées que sur le plan politique et organisationnel et ne se sont pas « déclarées » en termes de débats sur des positions théoriques et/ou cliniques entre nous. À tel point que nous avons l'impression que nous pourrions encore nous prétendre « tous unis » dans une même conception de l'analyse, alors qu'il nous paraît plus réaliste de penser qu'il y a plusieurs divergences qui ne se manifestent tout simplement pas. Elles sont comme renvoyées à l'Institut et portées par les votes pour son ou ses candidats au titre de « didacticien ».

Cela dit, il ne s'agit pas de tenir au débat pour le débat, mais de nous demander ce qui fait exister une telle inhibition à discuter entre nous, inhibition dont le résultat est le « transfert » de nos divergences théoriques et cliniques vers les plans politique et organisationnel, ce qui leur fait prendre parfois des tours « passionnels », comme nous avons pu le constater.

### **Un autre regard**

C'est ici que s'impose un autre regard sur notre groupe dans son ensemble, regard qui pourrait chercher à voir ce qui se passe vraiment en notre sein quand nous élistons les membres de notre Institut.

D'une part les membres de l'Institut ont été en quelque sorte confirmés dans une fonction importante de représentation de la psychanalyse, mais d'autre part ils semblent avoir aussi fait l'objet d'une sorte d'exclusion. En particulier lorsqu'ils cherchent à influencer sur la vie scientifique, politique et organisationnelle de la Société, on observe parfois comme un effet de « tabou » par lequel cette influence est rejetée. On pourrait penser qu'il s'agit là d'une sorte de « loi du talion » : c'est, pour ainsi dire, exclusion pour exclusion. Nous avons vu en effet que le titre de didacticien est le seul qui s'obtient véritablement par un vote. Et que ce vote est le seul qui peut effectivement conduire à un échec, alors que toute autre fonction s'obtient, sauf rare exception<sup>1</sup>, par la bonne volonté de celui ou celle qui veut bien l'occuper. Notre Société est même une des rares dans le monde à admettre directement (par un vote, il est vrai, mais qui n'a pratiquement jamais comporté d'échec) ses membres sur la simple base de la validation de leur cursus par la Commission d'enseignement. Les éventuels nouveaux membres

---

<sup>1</sup> Dans un autre registre, il y a maintenant les élections au Conseil qui peuvent conduire à une exclusion.

n'ont pas à rendre compte de leur pratique, de quelque façon que ce soit, à leurs futurs collègues.

En effet, au fil des années, lorsque le Conseil de la SPM se constituait en « Commission de candidature » pour examiner les dossiers des candidats dont le cursus était validé et qui demandaient à être admis comme membres, ladite Commission s'est rendue compte de sa fonction purement symbolique (au sens banal de ce terme) dans la mesure où elle ne disposait pas d'instruments capables d'évaluer les dossiers au-delà de ce que la Commission d'enseignement de l'IPM avait établi. Par ailleurs, il eût été malvenu de demander aux membres de la Commission d'enseignement de faire état des données confidentielles dont ils disposaient (rapports des superviseurs, par exemple). Force nous fut alors de constater que nous avons donc renoncé (entre autres en 1987) à donner au processus d'admission à la Société et à la Commission de candidature des mécanismes qui permettraient que le postulant *rende compte* de son désir de représenter la psychanalyse à la SPM et de son rapport à l'inconscient.

L'IPM est donc la seule instance qui admet les membres au sein de la SPM et la seule instance dont on peut être tenu exclu. Se pourrait-il que sans se le dire consciemment, les membres de la SPM y « excluent » à leur tour les didacticiens, comme autant de « grand(e)s prêtres(ses) » qui, ayant touché au « sacré » sont devenus de ce fait « tabou » ? Cette hypothèse mérite à tout le moins qu'on s'y arrête si l'on songe, par exemple, à l'attitude paradoxale des didacticiens eux-mêmes face au programme de formation. Certes, ce sont eux qui sélectionnent les candidats, les supervisent et valident leurs cures « contrôlées » et finalement leur cursus. On a cependant eu la surprise de constater que l'IPM n'avait jusqu'à récemment (c'est-à-dire jusqu'à la « crise des textes freudiens ») pas de représentant officiel au « Comité des textes freudiens » qui gère pourtant le seul séminaire obligatoire de notre programme de formation. Non pas que les didacticiens ne prennent pas part à la formation théorique, mais jusqu'à cette crise aucun représentant officiel de l'Institut ne venait signifier son rôle dans la responsabilité partagée des orientations, des formes, des priorités, etc., à propos du séminaire des textes freudiens.

Tout se passe comme si les membres de l'Institut avaient renoncé à assumer leur part, pourtant légitime, de responsabilité et de pouvoir dans l'orientation à donner à la formation théorique. Ce « désistement » ne serait-il pas, à son tour, le symptôme de ce « tabou » dont ils seraient à leur insu entourés. Comme si le pouvoir détenu sur la sélection et la supervision les amenait à se retirer dans la partie « réservée » de leur fonction en relation directe avec la prise en compte de la pratique clinique et que cette réserve les empêchait de se manifester dans la sphère de l'élaboration théorique, et notamment à propos de l'accès à l'œuvre de Freud. Or, il nous faut nous demander jusqu'à quel point cela peut avoir un rôle dans l'absence de débats ouverts dans notre groupe considéré dans son ensemble, et comment cela peut influencer la façon que nous avons d'assumer, dans un tel contexte, la nécessité de trouver dans notre regroupement les conditions pour re-fonder notre position analytique et la situation analytique dans notre pratique quotidienne.

## Re-fonder

Pratiquer la psychanalyse c'est avoir constamment à recréer, avec un patient donné, les conditions de possibilité d'un processus d'analyse, de remettre en place les éléments essentiels et toujours transitoires de la méthode qui permettent ce travail particulier qu'on appelle psychanalyse. Constamment nous avons à refonder une telle entreprise d'approche des « faits » inconscients dont seuls les « effets » nous sont accessibles.

Autant là cette idée semble s'imposer sans pourtant aller de soi, autant d'en transposer la formule au niveau d'une institution demande qu'on en définisse clairement l'indication au risque de laisser entendre que ce qui fonde une Société de psychanalystes procède d'une même nécessité.

Or ce qui devrait, dans les fondements mêmes d'une Société comme la nôtre, supporter, « promouvoir et transmettre » les conditions de cette constante re-découverte, côtoie inévitablement tout ce qui est indifférent sinon hostile à cette pratique. D'ailleurs, si la pratique psychanalytique est, d'une certaine façon, « contre nature », on voit mal comment une Société pourrait se fonder pour en assurer la pérennité sans être soumise au même mécanisme d'exclusion de cet inconciliable.

Que peut bien vouloir dire fonder ou re-fonder une Société comme la SPM si l'on tient d'abord compte que pour en être il n'est pas obligatoire d'être un praticien de la psychanalyse, tout au plus de l'avoir été pendant les quelques années de sa formation. Et dans les faits, nous savons tous que la majorité des membres actuels ont une pratique très limitée de la psychanalyse (le sondage d'il y a 15 ans en témoignait déjà).

En revanche, l'intérêt « d'en être » comme disait Jean Imbeault en 1997 (« Coup d'œil sur la crise », in *L'avenir d'une désillusion*, PUF, 2000), se fonde sur une tout autre attente, jusqu'à un certain point indépendante du travail psychanalytique lui-même. Faire partie d'une Société de psychanalystes parce qu'on est psychanalyste et être psychanalyste parce qu'on fait partie de cette même Société. Fondation (reconnaissance) en miroir qui se nourrit d'un idéal rassembleur. Cette fondation-là exclut l'altérité en la déniait, ou en incluant celle-ci, à condition qu'elle se tienne tranquille.

De même que le refoulé peut se tenir là, sous nos yeux, et non dans quelque « profondeur », de même la re-fondation qui compte (celle des conditions de possibilité du travail analytique) se faufile clandestinement au beau milieu des aspects les plus banalement institutionnels qui justifient notre « être ensemble ». Nous avons là, d'une part, nos buts « officiels »: favoriser la formation psychanalytique et la pensée psychanalytique, et d'autre part, nos buts implicites: se confirmer mutuellement dans une identité qui au fond, se passe fort bien du rapport à la pratique de l'analyse.

Cependant, c'est encore dans cette enceinte institutionnelle qu'il est le plus licite de poser la question de la confirmation qui compte: celle qui nous vient de nos analysants, appelés à nous confirmer comme analystes dans « le feu » de la séance et non par notre

« badge » officiel. Cette question nous la posons non pas continuellement, mais à certains moments privilégiés de la vie institutionnelle: au moment de l'admission à la formation, au moment de la validation du cursus et au moment de l'élection au statut de didacticien. Nous savons pertinemment que, à chacun de ces moments, l'exclusion de l'inconciliable se (re)produit et nous sentons bien que l'institutionnel, le politique, les identifications réciproques (et leurs exclusions) ont la part belle. Mais nous savons aussi que nous ne pouvons échapper à ce destin. On ne saurait prétendre fonder puis mener notre vie de Société comme on fonde et mène la pratique analytique. Il nous faut donc nous demander comment, au sein de cette hétérogénéité entre l'analytique et l'institutionnel, il serait tout de même possible de continuer à poser des gestes qui, s'ils ne fondent pas de l'analytique, du moins évoquent pour chacun la nécessité de s'y reporter dans l'intimité de sa séance (que ce soit assis dans le fauteuil ou étendu sur le divan, en position de superviseur ou en celui de supervisé, ou devant un objet analytique « hors les murs »).

Comment la re-fondation d'une Société d'analystes qui reconnaîtrait en quoi elle est d'abord au service de l'identité psychanalytique consolidée de ses membres, indépendamment de leur pratique, comment cette fondation-là peut-elle aussi favoriser la survie de l'autre fondation, la toujours précaire remise en place des conditions de l'exercice de la méthode psychanalytique?

Comment prendre en compte que la diversité de notre pratique et de nos pratiques, que la clinique de tous les jours nous force à envisager sous une forme ou une autre, inclurait un projet tacite ou explicite de redéfinition de la psychanalyse pour la mettre au goût du jour? Que faisons-nous de cette tentation?

Mais redéfinir n'est pas nécessairement refonder surtout quand cette entreprise-là s'autorise de faire disparaître justement les principaux éléments qui nécessitent que soit réinstaurée sans cesse la situation psychanalytique. Autrement dit, cette redéfinition, évacuerait plutôt la nécessité d'avoir à refonder. Alors que faire de notre proposition de re-fondation?

On peut évoquer ce que Freud appelait les « représentations d'attente », c'est-à-dire ces représentations fournies par le travail de l'analyste, qui n'opèrent pas par elles-mêmes la levée du refoulement, mais qui servent dans le meilleur des cas à en accueillir quelque chose quand s'ouvrira passagèrement l'obturateur, à un moment que l'on ne saurait prévoir. Est-ce que le retour que nous proposons sur nos modalités de fonctionnement pourrait fournir, sinon des représentations d'attente, au moins des formes même passagères nous alertant sur la tendance spontanée à nous consolider dans le confort de notre « être ensemble »? Ne faut-il pas, dans ce but, proposer, non pas une re-fondation institutionnelle, mais de re-penser — chacun pour soi et si possible à haute voix devant les autres — notre rapport avec, d'une part, notre pratique de la re-fondation continue de l'espace de la séance et, d'autre part, avec l'institution qui nous assiste toujours trop bien dans notre tendance à exclure le trouble de l'inconciliable?

Reste que si une Société de psychanalystes peut, surtout si elle veut s'agrandir à tout prix, se passer d'interroger les pratiques de ses membres dès que ceux-ci font partie de celle-là, le psychanalyste seul, aux prises avec la constante nécessité de ré-instituer un travail qui ne va jamais de soi, ne peut se passer d'un collectif sinon d'une Société. Alors, peut-être que pour poser la question d'une nécessaire re-fondation, il vaudrait mieux renvoyer dos à dos une Société d'analystes sans pratique et un psychanalyste praticien sans Société. Mais comme on ne peut fonder ni refonder dans la solitude, ni « s'autoriser (que) de soi-même », que risquerait alors de devenir une Société de moins en moins capable d'interroger ses véritables « fondements »?

### **Liberté, égalité, fraternité**

Dans ce contexte, quel rôle reste dévolu aux membres de l'Institut? Et pourquoi continuer à confier à un petit nombre d'entre nous la sélection et la supervision des futurs membres de la Société, deux responsabilités pourtant tout à fait déterminantes dans l'orientation de la pensée et la pratique de ceux-ci?

Notons de nouveau que si d'une part la pratique du candidat est au centre de son passage à l'Institut depuis son acceptation comme candidat jusqu'à sa validation, son acceptation d'autre part comme membre de la Société et la permanence de ce statut qui s'en suit n'ont plus rien à voir avec les qualités de sa pratique comme psychanalyste. Une fois membre de la Société, il semble que ce soit l'adhésion à ce groupe d'analystes qui devienne prédominante d'autant que c'est ce lien à l'institution qui assurera à chacun de ses adhérents le titre d'analyste, peu importe qu'il pratique désormais la psychanalyse ou pas.

Au niveau institutionnel, il semble donc que ce ne soit qu'en fonction des activités de l'Institut, de ses membres et de ses candidats, que la pratique psychanalytique soit vraiment prise en compte. Sauf une exception: quand il s'agira d'élire un membre-candidat à l'Institut, c'est à sa pratique clinique et théorique que les membres de la Société porteront la plus grande attention.

### **Nos séminaires continus**

Que peut-on tirer de tout cela au moment de renouveler notre regard sur l'ambiguïté de nos liens entre notre Société et notre Institut?

De quoi parle-t-on entre sociétaires, de quoi sont faits nos différends? Quelle est la place des modalités de la pratique de chacun dans ceux-ci malgré le fait que la pratique elle-même ne soit pas une condition pour être sociétaire? Ou posé autrement, quel est le destin de la pratique psychanalytique dans la vie d'une institution comme la nôtre? Est-il entièrement confié aux seuls membres de l'Institut comme s'ils devaient en être les garants? Et la future Clinique en tant que pratique clinique, serait-elle une réponse à cette exclusion?

C'est ici qu'il faut rappeler une activité groupale très particulière dans notre Société: dans plus de trente séminaires de longue durée ouverts aux membres de toutes les générations et aux candidats, des échanges multiples ont lieu à partir d'une grande diversité de questions. N'est-ce pas là que la pratique de chacun redevient, le plus souvent, prise en compte; sans avoir à en rendre compte en dehors de ce cadre réduit et familier? Il est en effet très rare que les enjeux de la pratique dont il s'agit dans un séminaire soient présentés à tous les membres de la Société.

Il faut noter aussi que ces séminaires continus dont le nombre et l'assiduité n'ont pas d'équivalent dans d'autres Sociétés, ne relèvent ni de l'Institut ni exclusivement de la Société, qu'ils se forment sur le mode de la cooptation et qu'on peut même y admettre des non-membres. Le paradoxe ici souligné fait ressortir que cette activité est à la fois spécifique aux façons de faire propres à notre Société tout en exprimant une fragmentation qui se méfie de l'ensemble. Autre paradoxe : les séminaires comme lieux de rencontre sont aussi des lieux de formation... formation de compromis qui échappe à l'Institut.

Faut-il s'étonner d'une telle façon de faire? Certainement pas, si nous gardons à l'esprit la nature même de l'objet fuyant de notre pratique, l'inconscient. Fuyant en séance, et d'autant plus fuyant dans nos rencontres institutionnelles.

### **L'entre-nous pluraliste**

Comme nous l'avons proposé plus haut, l'exigence de « représenter et de rendre compte » fait ressortir de façon plus manifeste là où la pratique serait un enjeu explicite, c'est-à-dire surtout à l'Institut. Et pourtant, on soupçonne que la conception que chacun des membres de la Société se fait de la pratique analytique contribue à ces courants d'opinions qui s'expriment sur le plan politique et organisationnel. Ils ne sont jamais identifiés comme tels, presque jamais assumés par chacun de nous quand il s'agirait d'en faire valoir la démarcation de d'autres conceptions avec lesquelles le débat pourrait s'engager.

Depuis quelques années, il est dit souvent que c'est le débat lui-même qui est évité entre nous. Et si c'était d'abord de rendre compte de la pratique psychanalytique, celle de chacun qui était tenu hors confrontation dans une Société où, encore une fois, il faut se rappeler que notre identité d'analyste ne tient pas à l'exercice de celle-ci? On s'entend plutôt à reconnaître une pluralité accueillante et tolérante toujours prête à soupçonner la pureté des demeurés-fidèles-à-la-cure-type souvent associée aux membres de l'Institut.

Pour réfléchir à tout cela, n'avons-nous pas un exemple interpellant devant les yeux: pendant les dix dernières années, au cœur de notre Société, et avec l'appui très majoritaire des membres, s'est développé un projet de « clinique psychanalytique institutionnelle », appelé depuis peu *Centre de consultation de la SPM*. Comme cela va de soi, un certain mode de pratique psychanalytique était au centre de ce projet au-delà

des conditions matérielles et organisationnelles. Une pratique dite « plurielle » allait donc être offerte et allait exiger que les futurs praticiens engagés dans cette entreprise rendent compte entre eux de leurs prises en charge cliniques.

Il est trop tôt pour analyser adéquatement les raisons qui ont déterminé jusqu'à maintenant parmi nous, à la fois un fort appui au projet lui-même comme à ceux du Comité qui s'en chargeaient, et une si faible motivation à s'engager individuellement et collectivement dans une pratique clinique qui en est pourtant le principal objectif. Faut-il s'étonner de devoir prendre acte, une fois de plus, jusqu'à quel point l'institutionnel semble subordonner la pratique psychanalytique? Dans quelle mesure, ne serait-ce pas l'exigence d'avoir à s'exposer dans sa pratique, d'avoir à *rendre compte* à des collègues, qui aurait provoqué le plus de résistance à s'engager plus avant dans ce projet arrivé depuis peu à son moment de vérité? Nous ne semblons pas soupçonner jusqu'à quel point rendre compte de nos pratiques ne fait pas partie de nos usages comme membres de la Société.

### **Plus habilité, moins didacticien**

Les mots ne disent pas tout, bien entendu. Être « habilité » ne dit pas de quoi il s'agit. On a beau dire « habilité à faire l'analyse des candidats », ça ne dit pas combien cette pratique est habituellement, et à peu près partout ailleurs, réservée aux seuls « didacticiens ». Dans une Société comme la nôtre, il y a longtemps que pareil privilège a été dénoncé de même que l'appellation « didacticien ». Comme membres de la Société, de pouvoir ainsi se reconnaître tous « habilités » ne reconnaît pas pour autant sur quelle tendance historique repose une telle prétention: n'y a-t-il pas eu en effet une propension, depuis le début de l'histoire de notre Société, à abolir les nécessaires confrontations entre générations, déni de la différence autant par les aînés que les plus jeunes, une pratique hiérarchique particulière qui a consisté à laisser la place à qui voulait la prendre sans offrir la mise à l'épreuve nécessaire à un véritable processus de transmission.

Mais on a beau se dire tous « habilités à faire l'analyse des candidats », dans les faits la véritable prise en compte de la pratique psychanalytique reste confiée aux seuls membres de l'Institut (représenter et rendre compte).

La ré-inclusion d'une pratique dont on rend compte et dont on est le représentant, pratique actuellement *refoulée* du côté de l'Institut, serait donc la première condition qui rendrait possible, sinon une re-fondation, au moins de remettre en débat les conditions de possibilités de la re-fondation de la séance analytique (selon la méthode freudienne d'accès à l'inconscient et de prise en compte de ses effets).

Il serait vain de penser qu'un ou même plusieurs Colloques viendraient à bout des effets de l'exclusion, puisque celle-ci est aussi justement « fondatrice ». Mais l'épithète « psychanalytique » ne doit-il pas être de façon minimale considéré comme l'indice, sinon de ce qui est exclu au moins du fait qu'il y a exclusion, et nous inviter par

conséquent à un mouvement, aussi éphémère soit-il, de remise au travail? C'est dans ce sens que nous pouvons soulever l'idée, non d'une re-fondation institutionnelle, mais de re-fonder notre rapport à deux pôles très dissymétriques : à ce qui nous attire à faire partie de la « horde » psychanalytique, un certain rapport au groupe de « pairs » avec ce que cela comporte d'emblèmes identificatoires et de certitudes identitaires, d'une part; et à un certain rapport à l'inconscient, avec ses effets désidentifiants, d'autre part.

Autrement dit, le regard sur nos pratiques psychanalytiques comme véritable enjeu de la relation SPM/IPM.

Le 28 mars 2007

Le Comité conjoint des relations Institut/Société

Pour l'Institut :  
Jacques Mauger  
Dominique Scarfone

Pour la Société :  
François Gauthier  
Élyse Michon